

RAPPORT

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU

SERVICE PUBLIC

D'ASSAINISSEMENT

ANNEE 2022

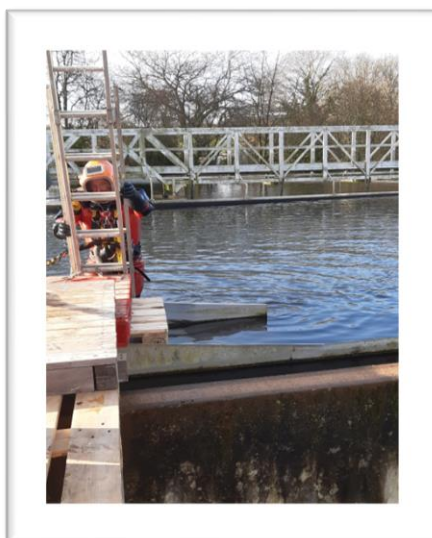


Table des matières

PREAMBULE.....	3
1 PERIMETRE : CAST, DINEAULT, GOUZEC, LANNEDERN, LE CLOITRE PLEYBEN, LOTHEY (ZAC Ty Hémon), PLOEVEN, PLOMODIERN, PLONEVEZ-PORZAY, PORT LAUNAY, SAINT COULITZ, SAINT NIC : délégation SAUR fin de contrat 31 décembre 2024.....	11
1.1 Les travaux réalisés en 2022	11
1.2 Les propositions d'amélioration	12
1.6 Les indicateurs 2022	12
1.7 Le prix du service public de l'assainissement	16
2. PERIMETRE : CHATEAULIN délégation Véolia fin de contrat 31 décembre 2024	18
2.1 Les faits marquants de l'année 2022	18
2.2 Les propositions d'amélioration	19
2.3 Les installations.....	19
2.4 Les indicateurs 2022	23
2.5 Le prix du service public de l'assainissement	27
3 PERIMETRE : SAINT SEGAL délégation SAUR fin de contrat 31 décembre 2021, avenant pour prolongation fin au 31 décembre 2024.....	29
3.1 Les faits marquants de l'année 2022	29
3.2 Les propositions d'amélioration	29
3.6 Les indicateurs 2022	30
3.7 Le prix du service public de l'assainissement	33
2 DONNEES FINANCIERES DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT.....	34
4.1 Etat de la dette du service	34
4.2 Les amortissements	35
4.3 Montant financier des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	35
4.4 Projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service.....	35
4.5 Programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours de l'exercice	36
3 SYNTHESE DES INDICATEURS ET CHIFFRES CLEFS DU SERVICE EAU POTABLE.....	37
5.1 La vie des contrats	37
5.2 Les données du service	37
5.3 Les volumes.....	37
5.4 Conformité du traitement	38
5.5 Indicateur de performance	38
5.6 Les tarifs au 1 ^{er} janvier 2023	39

5.7 La facture type pour 120 m ³ et prix moyen	40
5.8 Indicateurs financiers.....	40
5.9 Les CARES.....	41
5.10 INTERVENTIONS D'EXPLOITATION.....	41
6 NOTE D'INFORMATION AGENCE DE L'EAU	42

PREAMBULE

La Communauté de Communes de Pleyben Châteaulin Porzay est compétente en matière d'assainissement collectif depuis le 1^{er} janvier 2020.

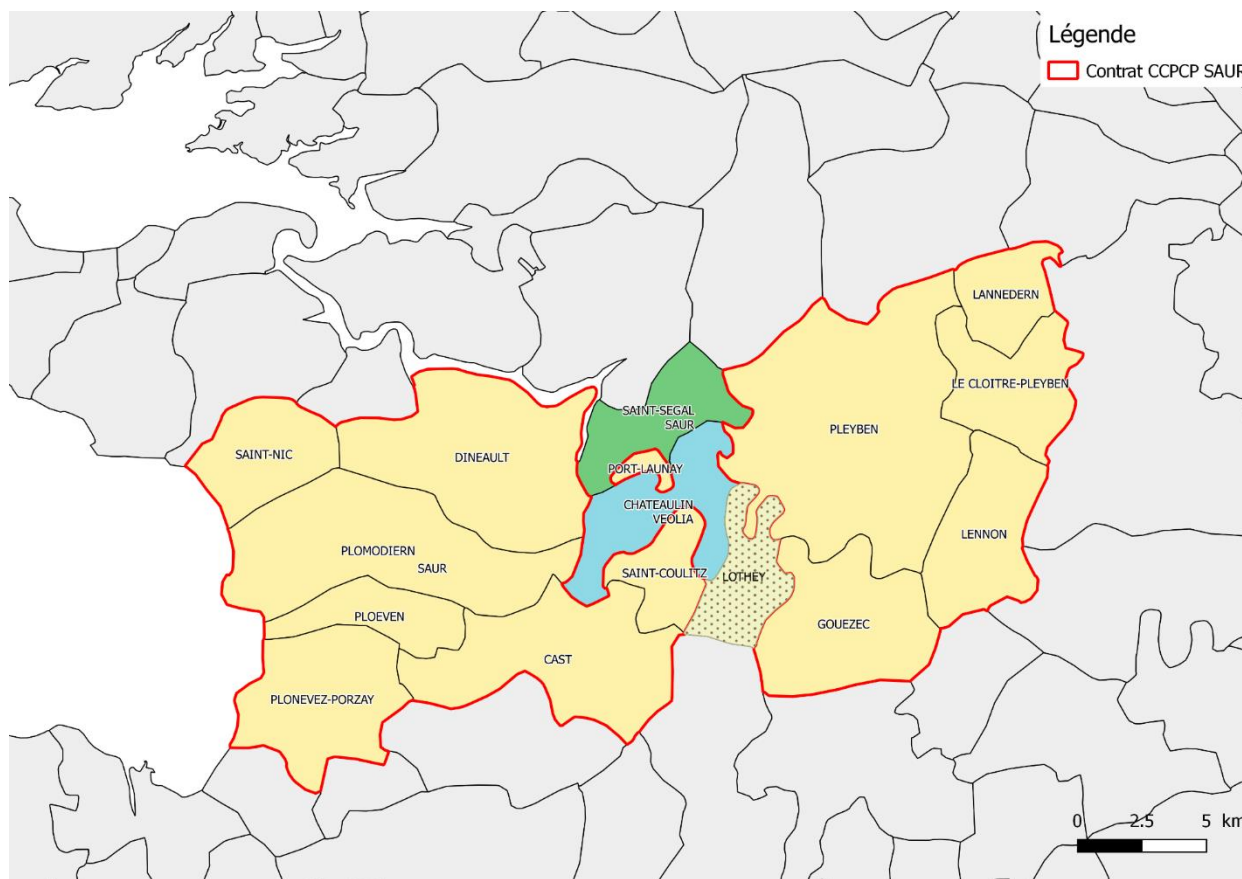
Les communes concernées par l'étude du service de l'assainissement collectif sont les suivantes :

Secteur	Communes
-	Châteaulin
-	Saint-Ségal

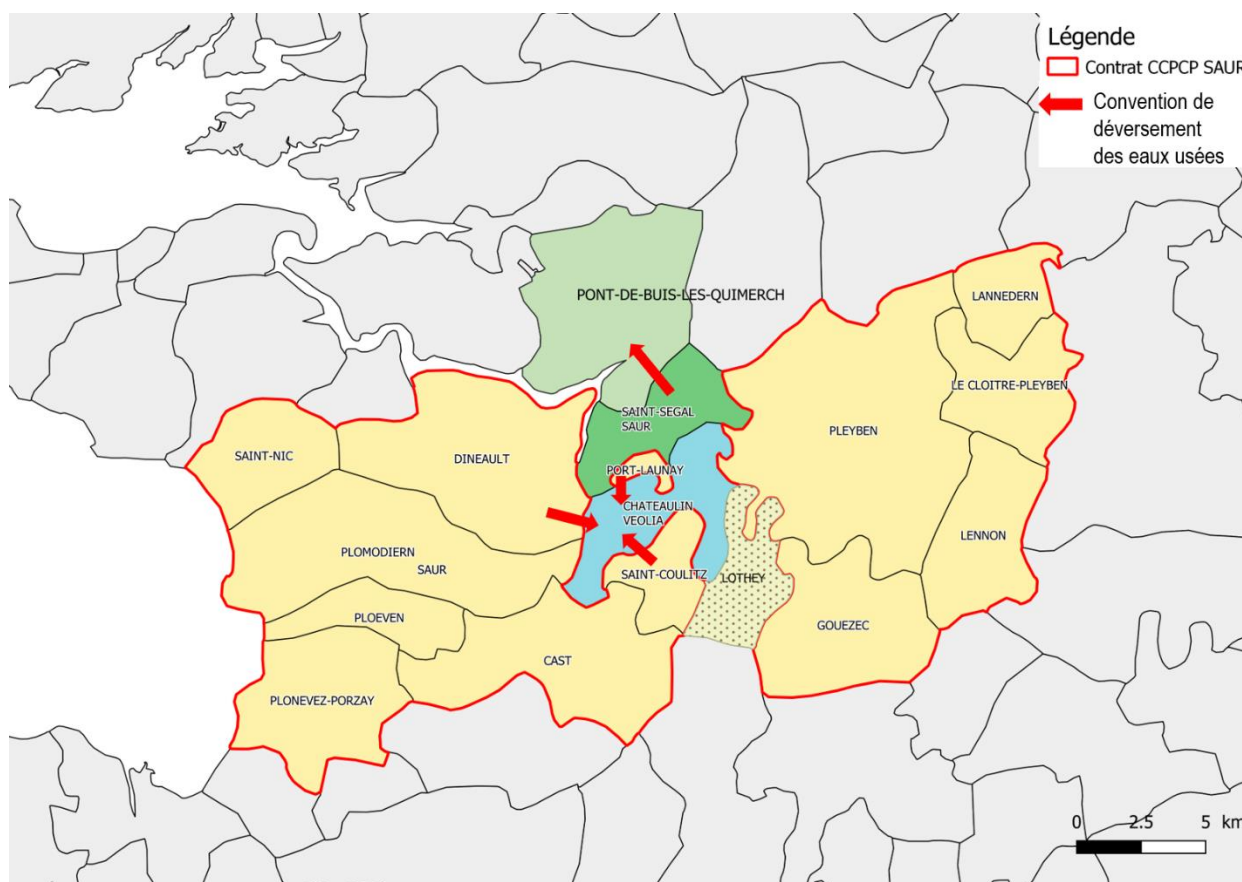
Communauté de Communes de Pleyben Châteaulin Porzay (CCPCP)	Saint-Nic
	Dinéault
	Plomodiern
	Pleyben
	Ploéven
	Plonévez-Porzay
	Port-Launay
	Cast
	Saint-Coulitz
	Lothey
	Gouézec
	Le Cloître Pleyben

Les communes et la CCPCP sont gérées en délégation de service public, par deux exploitants : VEOLIA et SAUR.

La carte suivante présente la répartition par contrat et par gestionnaire de réseaux.



Des conventions de déversement existent entre les différentes communes. Elles sont présentées dans le tableau et sur la carte suivante.



Les principales caractéristiques des différents réseaux sont regroupées dans le tableau suivant.

Commune / Secteur	Abonnés	Volumes assujettis	Linéaire de réseau distribution (kml)	Postes de refoulement	STEP
Châteaulin	2 659	364 268	43	18	1
Saint-Ségal	208	14 142	4,86	1	0 (transfert des eaux usées vers Pont-de-Buis-Lès-Quimerch)
CCPCP	4 297	298 656	110	43	13

Les prestations assurées dans le cadre des contrats de délégation de services publics sont les suivantes :

- Gestion du service : fonctionnement, surveillance et entretien des installations, application du règlement de service, astreinte ;

- Gestion des abonnés : accueil des usagers, facturation, traitement des demandes et réclamations ;
- Entretien et maintenance des ouvrages :
 - Génie civil et bâtiments ;
 - Equipements électromécaniques, alimentation en énergie électrique, accessoires électriques ;
 - Systèmes de télégestion, de télésurveillance, de mesure et informatique, accessoires électroniques ;
 - Canalisations et ouvrages accessoires ;
 - Branchements et compteurs ;
 - Espaces verts.
- Renouvellement :
 - Compteurs abonnés ;
 - Installations de télégestion et logiciels associés ;
 - Appareils, équipements et accessoires électromécaniques, électriques, hydrauliques ;
 - Espaces verts ;
 - Branchements jusqu'au compteur.

Les ouvrages du service sont les suivants :

➤ **Secteur CCPCP**

43 postes de refoulement sont répartis sur le secteur de la CCPCP. Leurs caractéristiques générales sont les suivantes.

Nom	Commune	Débit horaire pompes (m ³ /h)
Ecole	Cast	nr
Lainec	Cast	nr
Menic	Cast	nr
Rue Poul ar Saf	Cast	nr
Kerrec STEP	Cast	nr
Déesse Brigitte	Dinéault	nr
Parc Garrec	Dinéault	nr
Rue des Primevères	Dinéault	nr

Nom	Commune	Débit horaire pompes (m³/h)
Ty Hure	Dinéault	nr
Parking mairie	Le Cloître-Pleyben	nr
Rue de la Gare	Le Cloître-Pleyben	nr
Kerseuch	Pleyben	nr
Le Chantre	Pleyben	nr
Petite Vallée	Pleyben	nr
Jacinthes	Ploéven	nr
Menhir	Ploéven	nr
Primevères	Ploéven	nr
Impasse du Porzay	Plomodiern	nr
Kergosker	Plomodiern	nr
Kerharo	Plomodiern	nr
Launay Bric	Plomodiern	nr
Rue de la Plage	Plomodiern	nr
Rue Ster an Alle	Plomodiern	nr
Toul Douar	Plomodiern	nr
Becherel	Plonévez-Porzay	nr
Carn ar Hoat	Plonévez-Porzay	nr
Cosquinquis	Plonévez-Porzay	nr
Kermiliau	Plonévez-Porzay	nr
Kerviachet	Plonévez-Porzay	nr
Trezmalaouen	Plonévez-Porzay	nr
Tro ar Hoat	Plonévez-Porzay	nr
La Beurrerie	Port-Launay	nr
Place général de Gaulle	Port-Launay	nr
Quais Louis Hais	Port-Launay	nr
Bourg	Saint-Coulitz	nr
La Pointe	Saint-Coulitz	nr
Pennaros	Saint-Coulitz	nr
Boutinou 1	Saint-Nic	nr
Boutinou 2	Saint-Nic	nr
Cimetière	Saint-Nic	nr
Goulitquer	Saint-Nic	nr

Nom	Commune	Débit horaire pompes (m³/h)
Maison du Vent	Saint-Nic	nr
Rond-point	Saint-Nic	nr

Au total, 13 stations d'épuration sont présentes sur le secteur. Leurs caractéristiques générales sont présentées dans le tableau suivant.

Station	Commune	Mise en service	Capacité	Filière	DBO ₅ (kg/j)	Charge hydraulique de référence (m³/j)
STEP Kerrec	Cast	2010	900 EH	Boues activées	54	162
Lagune	Lannédern	2008	120 EH	Filtre à sable	-	18
STEP Le Guern	Gouézec	1976	500 EH	Boues activées	30	75
Rhyzostep de Trezmalaouen	Plonévez-Porzay	2020	90 EH	Filtre à sable		
STEP Gamgorel	Plonévez-Porzay	2004	1200 EH	Boues activées	72	180
Rhyzostep Ar Vourc'h	Saint-Nic	2009	350 EH	Filtres plantés de roseaux	-	53
STEP Kerlaeron	Plomodiern	2008	1500 EH	Boues activées	90	270
STEP	Le Cloître Pleyben	2017	320 EH	Boues activées	19,2	48
Lagune de Rouistan	Dinéault	2005	800 EH	Lagunage naturel	48	100
STEP	Ploéven	2019	470 EH	Filtres plantés de roseaux	28,2	71
STEP	Pleyben	2008	4000 EH	Boues activées	240	1020
STEP	Lothey	2010	180 EH	Filtres plantés de roseaux	-	27
Lagune	Lennon	2006	190 EH	Filtre à sable	-	23

➤ Commune de Châteaulin

Le réseau de Châteaulin est composé de 17 postes de refoulement et 1 station d'épuration. Ils sont présentés dans les tableaux suivants.

Poste de refoulement	Débit horaire des pompes	Trop-plein
PR Alba	100 m³/h	Oui
PR Banine	15 m³/h	Non

PR Camping	8 m ³ /h	Oui
PR Châteaulin	14 m ³ /h	Oui
PR Coatigaor	18 m ³ /h	Oui
PR Gilap	50 m ³ /h	Oui
PR Global	350 m ³ /h	Oui
PR Impasse du Moulin	15 m ³ /h	Non
PR Impasse des Lauriers	4 m ³ /h	Non
PR Lezabannec	5 m ³ /h	Non
PR Lostang	10 m ³ /h	Oui
PR Mi Route	135 m ³ /h	Oui
PR Moulin	40 m ³ /h	Oui
PR Route de Quimper	25 m ³ /h	Non
PR Services techniques	8 m ³ /h	Non
PR Kroas hent Chateaulin	25 m ³ /h	Non
PR Maison de retraite	15 m ³ /h	Non

Station d'épuration	Caractéristiques
Equivalent habitants	25 000 EH
Capacité nominale hydraulique (m ³ /j)	3 000
Capacité nominale organique (kg DBO ₅ /j)	1 500
Débit de référence 2021 (m ³ /j)	3 166
Date de mise en service	2006
Date de l'arrêté préfectoral	06/09/2005 + complément au 03/08/2011 (renouvellement en cours)
Code SANDRE	0429026S0005
Milieu récepteur	Type : Estuaire Nom : l'Aulne puis Océan Atlantique
Nom zone sensible	CM - Les fleuves côtiers de l'Elorn non compris au cap de la Chèvre (Code : FR_SA_CM_04204)
Type de traitement	File eau : Boues activées aération prolongée File boues : Séchage solaire
Valorisation des boues	Compostage
Manuel d'autosurveillance	Révisé en 2021

La station d'épuration de Châteaulin réceptionne les eaux usées de plusieurs collectivités. Le tableau suivant présente les conventions de réception des eaux usées existantes.

Commune / Industriel	Volume de déversement maximum autorisé
Commune de Dinéault	3 000 m ³ /an
Commune de Port-Launay	Pas de volume fixé
Commune de Saint-Coulitz	8 000 m ³ /an
La société laitière de Pontivy	200 m ³ /j
Le Moulin de la Marche (usine de poissons fumés)	450 m ³ /j
Marine Harvest Kritsen (usine de produits de la mer)	30 m ³ /j
Ecole de gendarmerie Ty Vougeret en Dinéault	30 000 m ³ /an

Le schéma directeur d'assainissement mentionne l'existence de 52 regards mixtes pouvant être considérés comme déversoirs d'orage. En cas de fortes pluies, les eaux se déversent dans le réseau d'eaux pluviales et inversement. Il est préconisé la création d'un autre réseau d'eaux usées en parallèle sur les secteurs concernés afin d'éviter l'infiltration d'eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées et le rejet d'eaux usées dans le réseau pluvial.

➤ Commune de Saint-Ségal

La commune de Saint-Ségal possède un poste de refoulement sur son réseau dont les caractéristiques sont présentées dans le tableau suivant.

Postes de relèvement	Capacité des pompes	Trop plein
PR Ty Douar	7 m ³ /h	Oui (non instrumenté)

1 PERIMETRE : CAST, DINEAULT, GOUEZEC, LANNEDERN, LE CLOITRE PLEYBEN, LOTHEY (ZAC Ty Hémon), PLOEVEN, PLOMODIERN, PLONEVEZ-PORZAY, PORT LAUNAY, SAINT COULITZ, SAINT NIC : délégation SAUR fin de contrat 31 décembre 2024

1.1 Les travaux réalisés en 2022

L'année a été relativement calme au niveau pluviométrie, ce qui n'a pas permis de réaliser des campagnes de recherche d'eaux parasités importantes.

Des débordements persistent à :

- PLEYBEN : PR du Chantre et un peu sur le poste d'entrée de STEP
- DINEAULT : Sur le bassin Tampon
- GOUEZEC : sur le déversoir en entré de STEP

Concernant la STEP de Plonévez-Porzay, le fournisseur de la turbine s'est déplacé et le prestataire a engagé en fin d'année le renouvellement de celle-ci. Travaux prévus en 2023.

Sur la STEP de PLEYBEN, les diffuseurs du bassin d'aération ont été renouvelés en Juin 2022.



Mise en sécurité du poste sous-vide de PORT LAUNAY en octobre 2022



Remplacement de la pouzzolane sur la STEP de LENNON fin décembre 2021

Les recherches de clients non taxés ont permis de retrouver 30 clients. Elles continueront en 2023.

1.2 Les propositions d'amélioration

Il faut prévoir rapidement un programme de renouvellement annuel des réseaux d'assainissement d'eaux usées car certaines conduites en amiante ciment sont en très mauvaise état. Le schéma directeur en cours devrait le démontrer.

Exemple de secteur :

- Route de quimper à Pleyben
- Rue Jacques Prévert à PLEYBEN

Le décanteur de la STEP de Gouézec fuit de plus en plus. Il faudra prévoir de travaux de consolidation si le projet de la nouvelle tarde.

Il faut également continuer la sécurisation des sites pour les agents d'exploitations.

1.6 Les indicateurs 2022

➤ Nombre d'abonnés et volumes transitant

	2020	2021	2022
Nombre d'abonnés	4 127	4 297	4 384
Assiette de redevance (m³/an)	257 273	298 656	298 386
Volumes traités STEP	336 345	314 687	313 166
Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte eaux usées, unitaire ou séparatif	/	10 098	10 098

Les eaux claires parasites peuvent provenir de différentes origines. Il s'agit généralement d'eau météorique présente du fait de mauvais raccordements au réseau, ou encore d'intrusion dans les canalisations à cause de défauts structurels.

➤ Éléments financiers

	Indicateur	2020	2021	2022
D204.0	Prix TTC du service pour 120 m ³ (en €/m ³)	3,47	3,26	3,35
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m ³)	0,00002	0,00002	0
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	/	0,52	2,05%
P258.1	Taux de réclamations (u/1 000 abonnés)	0	0	0

Le montant des abandons de créances, exprimé en euro par m³, représente le montant des abandons de créances voté par le conseil municipal au cours de l'année ou réalisé par le délégataire, ainsi que les versements effectués par la commune au profit d'un fond créé en application de l'article L. 261-4 du code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement par exemple), ramené au volume facturé sur l'année.

Il représente la part de la solidarité aux abonnés les plus démunis dans le prix du service.

➤ Réseau

	Indicateur	2020	2021	2022
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0	0
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100 %	100%	100%
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux d'usagers	0	0	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	7,441	1,816	1,784
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	30	0	20

L'indicateur P201.1 permet d'évaluer le rapport entre le nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service.

Ici il n'est pas calculable, par manque d'informations sur le nombre d'abonnés potentiels de la zone relevant de l'assainissement collectif. Ce nombre est déterminé à partir du document de zonage d'assainissement collectif (réalisé après enquête publique).

➤ Boues

	Indicateur	2020	2021	2022
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (en tonne de matière sèche)	70,91	83,51	99,88
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%	100%

L'indicateur P206.3 mesure le taux de boues évacuées selon une filière conforme à la réglementation. Un taux de conformité de 100% implique la conformité totale du transport des boues et de leur filière de traitement.

➤ Conformité de l'assainissement

	Indicateur	2020	2021	2022
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Oui	Oui	N.C.
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Oui	Oui	N.C.
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Oui	Oui	N.C.
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	/	/	96,8%

Les indicateurs de conformité ne sont pas connus pour 2022. Les valeurs relatives à 2021 étaient les suivantes :

	P203.3	P204.3	P205.3
STEP Pleyben	Oui	Oui	Oui
STEP Cast (Kerrec)	Oui	Oui	Oui
STEP Gouézec (Le Guern)	Oui	Oui	Oui
STEP Le Cloître-Pleyben	Oui	Oui	Oui
STEP Plonévez-Porzay (Gamgorel)	Oui	Oui	Oui
STEP Plomodiern (Kerlaeron)	Oui	Oui	Oui

Les informations concernant ces trois indicateurs sont communiquées par la Police de l'Eau dans son rapport relatif à la conformité.

➤ **Gestion patrimoniale du réseau**

	Indicateur	2020	2021	2022
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	22 /120	23 /120	23/120

Cet indicateur permet de suivre l'évolution de la politique de gestion patrimoniale du réseau. Sa valeur est comprise entre 0 et 120.

La valeur de 23/120 indique une très mauvaise connaissance du réseau. L'amélioration de cet indice impliquerait de connaître les matériaux, les diamètres ainsi que les dates de pose des conduites pour au moins 50% du linéaire. Notons que des points sont affectés pour la partie, C, mais ne peuvent être attribués du fait que le seuil de 40 points n'est pas atteint pour les parties A+B.

	Indicateur	2020	2021	2022
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,14%	0,13%	0,19%

Cet indicateur complète l'information sur la gestion du patrimoine et permet de suivre l'évolution du plan de renouvellement.

Il est également à relier à l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale (P103.2), pour appréhender de manière plus transversale le bilan de la gestion patrimoniale du réseau.

L'indicateur est calculé ainsi :

$$\frac{\text{Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années } N - 4 \text{ à } N}{5 \times \text{linéaire de réseau au 31 décembre de l'année } N} \times 100$$

1.7 Le prix du service public de l'assainissement

➤ LA FACTURE 120 M³

L'évolution du prix du service de l'eau (redevances comprises, mais hors assainissement) par m³ **[D202.0]** pour 120 m³, au tarif en vigueur au 1^{er} janvier de l'année de présentation du rapport, est la suivante :

Facture type eau potable		01/01/2021		01/01/2022		01/01/2023		Evol 22/23
		Prix unitaire	Montant	Prix unitaire	Montant	Prix unitaire	Montant	
Part Délégataire	Part fixe (€ HT)	36,38		38,22		43,43		
	Part variable (€ HT/m ³)	1,0236 1,5454*	200,96	1,0754 1,6237	211,13	1,2219 1,8449*	239,90	+13,6%
Part Collectivité	Part fixe (€ HT)	24,75		24,71		25		
	Part variable (€ HT/m ³)	0,92	135,15	0,92	137,81	1,10	157,00	+13,0%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte (€HT/m ³)	0,15	18,00	0,16	19,20	0,16	19,20	-
Total HT		378,77		365,45		419,10		
TVA (10 %)		37,88		36,54		41,61		
Total TTC		416,65		401,99		457,71		+13,9%
Prix TTC au m³		3,47		3,35		3,81		

* La part variable comporte 2 tranches : la première pour une consommation inférieure à 40 m³, la seconde pour une consommation supérieure à 40 m³

La part revenant au délégataire est fixée dans le contrat. Elle évolue selon une formule de révision fixée dans le contrat d'affermage, qui s'appuie sur la valeur de divers indices réglementaires. Elle correspond à sa rémunération pour l'exploitation.

La part de la collectivité évolue selon les délibérations du conseil communautaire. Elle est destinée à financer les investissements pour l'amélioration du patrimoine du service.

La part revenant à l'agence de l'eau évolue selon les délibérations de son conseil d'administration pour ce qui est des montants de référence.

➤ **Décomposition et évolution du prix de l'eau**

En application du contrat de concession, le concessionnaire est chargé du recouvrement des factures d'eau. Il assure ensuite le reversement à la collectivité, à l'agence de l'eau et à l'exploitant du service d'assainissement (le cas échéant) des parts qui leur reviennent.

La TVA s'applique au taux de 5,5% sur l'ensemble des éléments de la facture.

Pour une facture de 120 m³ en 2023, la répartition se présente comme suit :

	2023
Part Concessionnaire	239,90
Part Collectivité	157,00
Redevances	19,20
TVA	41,61
Facture totale	457,71

La part délégataire représente 52% de la facture totale, et la part collectivité 34 %.

La réglementation impose que le montant de la part fixe totale (part fixe collectivité + part fixe délégataire) ne dépasse pas 40 % de la facture totale hors taxes et redevances. Dans le cas de la commune, la part fixe représente 17,2 % de la facture totale hors taxes et redevances, soit inférieure au seuil imposé par la loi.

2. PERIMETRE : CHATEAULIN délégation Véolia fin de contrat 31 décembre 2024

2.1 Les faits marquants de l'année 2022

➤ Réseau de Châteaulin :

Les contrôles de conformité assainissement vente sont compliqués à réaliser du fait de l'absence de boîte de branchement accessible sur certains branchements. Les problématiques sont traitées au cas par cas.

Le SIG a été repris pour intégrer le SIG réalisé par le cabinet DCI dans le cadre du schéma directeur

➤ Installations de Châteaulin :

Janvier 2022 : casse racle arrière du pont clarificateur : intervention grue et plongeur

Avril 2022 : finalisation de l'étude concernant le plan d'épandage en vue de la refonte de la filière boue

Juillet 2022 : intervention de remise en place de la racle arrière (grue, plongeur, monteurs

Novembre 2022 : intervention pour réduire la fissure du dégazeur

Décembre 2022 : précipitations importantes (alerte orange pluie et inondation sur le Finistère). Crue de l'Aulne et déclenchement du plan de sauvegarde des installations (arrêt PR coatigaor 2 et radiologie).

La station d'épuration a reçu 1533m3 de boues extérieures en 2022 en provenance des stations de la CCPCP (convention signée en juin 2021).

Suite à la période covid les boues sont toujours évacuées en compostage.

L'AMDEC de l'usine de traitement entreprise en 2022 a été finalisée début 2023.

2.2 Les propositions d'amélioration

Il n'y a pour l'instant pas de Conventions Spécifiques de Déversement avec les industriels de la commune. Cela serait intéressant d'en mettre en place dans une logique de maîtrise des rejets industriels.

Un fonctionnement à 1 surpresseur pour 2 bassins a été mis en place vu les charges de traitement. La répartition des débits se fait par un réglage manuel. La mise en place d'une aération centralisée automatisée serait intéressante pour fiabiliser le fonctionnement.

Une modification de la filière de traitement de boues est à mettre en place avec notamment un chaulage pour réactiver le plan d'épandage en sommeil depuis le COVID. Le rapport sur le potentiel d'épandage a été remis en avril 2022.

L'intervention réalisée en 2022 de réduction de la fissure n'est pas suffisante et non pérenne dans le temps. Une intervention plus lourde et durable est à mettre en œuvre.

Il y a eu un programme de travaux proposé au schéma directeur 2019.

2.3 Les installations

➤ La conformité des branchements domestiques

Le contrôle de la conformité des branchements pour s'assurer de l'absence de mauvais branchements (par exemple, branchement pluvial raccordé au réseau d'eaux usées dans le cas d'un réseau séparatif) est également un élément de maîtrise des entrants dans le système d'assainissement.

Contrôle des branchements existants	2020	2021	2022
Nombre de contrôles effectués	48	77	70
Nombre de non-conformités identifiées	3	29	32
Nombre cumulé de non-conformités en fin d'exercice	3	32	57

➤ La conformité des équipements d'épuration [P204.3]

Cet indicateur [P204.3] permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU. Cet indicateur résulte des conformités de chaque station de traitement des eaux usées (STEU) du service, pondérées par la charge entrante en DBO5 (moyenne annuelle). La conformité de chacune des STEU est établie par les services de l'Etat et est adressée à l'exploitant en vertu de l'article

22 de l'arrêté du 21 juillet 2015. La valeur de cet indicateur n'a pas été communiquée à Veolia à la date d'établissement du présent rapport.

➤ La conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU [P205.3]

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'un service, au regard des dispositions réglementaires issues de la Directive européenne ERU. Il [P205.3] est à établir par la Police de l'eau, qui doit l'adresser à l'exploitant en vertu de l'article 22 de l'arrêté du 21 juillet 2015. La valeur de cet indicateur n'a pas été communiquée à Veolia à la date d'établissement du présent rapport.

En l'absence de réception à la date d'établissement du présent rapport annuel des éléments relatifs à cet indicateur, Veolia présente ci-dessous un indicateur approché, établi à partir des données issues de l'autosurveillance mise en œuvre et des valeurs caractéristiques de référence de la station (CBPO, Qref) à utiliser, établies et communiquées par le service de Police des eaux (arrêté préfectoral d'autorisation, ou à défaut manuel d'autosurveillance). Ces valeurs sont rappelées par station dans le tableau ci-dessous.

L'évaluation est réalisée en écartant les bilans non conformes correspondant à un débit arrivant en entrée de la station au-delà du débit de référence caractéristique de la station et les bilans en situations inhabituelles (opérations de maintenance programmées, circonstances exceptionnelles telles que catastrophes naturelles, inondations...). Il s'agit donc d'une évaluation de la conformité locale (et non d'une évaluation de la conformité nationale/européenne).

Les indices suivants mesurent la conformité par rapport à la réglementation (arrêté préfectoral local ou arrêté du 21 juillet 2015 à défaut).

Conformité réglementaire des rejets	à l'arrêté préfectoral
	100,00
Kerdour	100,00

Pour établir la performance globale, dans le cas de plusieurs usines de dépollution, le taux de chaque usine est pondéré par la charge en DBO5 arrivant sur le système de traitement.

➤ La conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel [P254.3]

Cet indicateur [P254.3], qui concerne uniquement les usines d'épuration de plus de 2000 EH, correspond au nombre de bilans conformes aux objectifs de rejet spécifiés par l'arrêté préfectoral ou, par défaut, selon les règles d'évaluation de la conformité identifiées avec la Police de l'Eau, rapporté au nombre total de bilans réalisés sur 24 heures. Pour calculer cet indicateur, les bilans non conformes correspondant à un débit entrant dans la station au-delà du débit de référence caractéristique de la station et les bilans en situations inhabituelles (opérations de maintenance programmées, circonstances exceptionnelles telles que catastrophes naturelles, inondations...) sont écartés, selon la réglementation en vigueur.

Conformité des performances des équipements d'épuration	2018	2019	2020	2021	2022
Performance globale du service (%)	100	93	98	98	96
Kerdour	100	93	98	98	96

Pour établir la performance globale, dans le cas de plusieurs usines de dépollution, le taux de chaque usine est pondéré par la charge en DBO5 arrivant sur le système de traitement.

Il s'agit d'un calcul du nb de bilans conformes en CNF / nb total de bilans en CNF

Conformité des performances des équipements d'épuration	2018	2019	2020	2021	2022
Performance globale du service (%)	100	93	98	98	98
Bilans en CNF	44	42	45	48	48
Bilans en CNF et non-conformité	0	3	1	1	2

Paramètre des dépassements:

2019: 3 analyses bactériologie (lié à l'encrassement des lampes UV)
 2020: 1 analyse bactériologique (lié à l'encrassement des lampes UV)
 2021: 1 analyse bactériologique (lié à l'encrassement des lampes UV)
 2022 : 2 analyses bactériologiques (lié à l'encrassement des lampes UV)

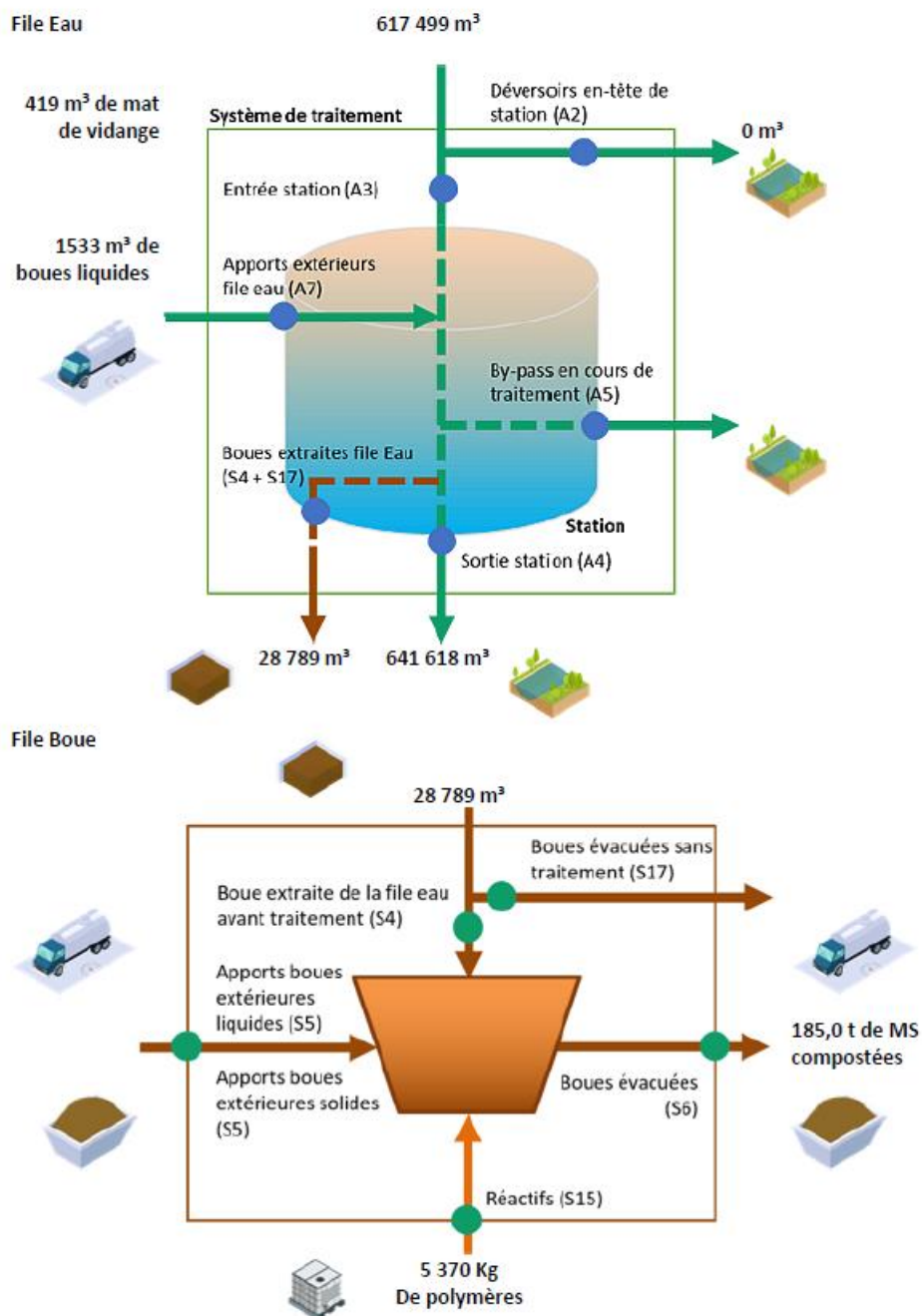
A partir de 2019, cette conformité est évaluée en retenant les nouvelles règles incluses dans les outils mis à disposition par le Ministère (prise en compte des débits à hauteur du débit de référence en entrée et sortie, prise en compte du débit entrant en station pour définir si la station est en ou hors condition normale de fonctionnement, prise en compte du débit de référence mentionné dans l'acte administratif (arrêté préfectoral local)). Cette évaluation reste fournie à titre indicatif. Seule l'évaluation transmise par le Service de Police de l'Eau en mars a une valeur officielle.

➤ **Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes [P206.3]**

Cet indicateur mesure la proportion des boues évacuées par l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, et traitées ou valorisées conformément à la réglementation. Les filières de traitement et/ou de valorisation de ces boues peuvent être la valorisation agricole, le compostage, l'incinération, la gazéification et la décharge agréée.

	2018	2019	2020	2021	2022
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	100	100	100	100	100
Kerdour	100	100	100	100	100

➤ **Le synoptique d'exploitation**



2.4 Les indicateurs 2022

➤ Nombre d'abonnés et volumes transitant

	2020	2021	2022
Nombre d'abonnés	2 620	2 659	2 717
Assiette de redevance (m ³ /an)	328 170	364 268	400 892
Volumes traités STEP	682 981	676 817	641 618
Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte eaux usées, unitaire ou séparatif	5 228	5 190	5 150

➤ Éléments financiers

	Indicateur	2020	2021	2022
D204.0	Prix TTC du service pour 120 m ³ (en €/m ³)		3,21	3,31
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m ³)	-	-	-

Le montant des abandons de créances, exprimé en euro par m³, représente le montant des abandons de créances voté par le conseil municipal au cours de l'année ou réalisé par le délégataire, ainsi que les versements effectués par la commune au profit d'un fond créé en application de l'article L. 261-4 du code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement par exemple), ramené au volume facturé sur l'année.

Il représente la part de la solidarité aux abonnés les plus démunis dans le prix du service.

➤ Réseau

	Indicateur	2020	2021	2022
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0	0
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	/	/	/

L'indicateur P201.1 permet d'évaluer le rapport entre le nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service.

Ici il n'est pas calculable, par manque d'informations sur le nombre d'abonnés potentiels de la zone relevant de l'assainissement collectif. Ce nombre est déterminé à partir du document de zonage d'assainissement collectif (réalisé après enquête publique).

➤ Boues

	Indicateur	2020	2021	2022
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (en tonne de matière sèche)	161,3	178,5	185,0
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%	100%

L'indicateur P206.3 mesure le taux de boues évacuées selon une filière conforme à la réglementation. Un taux de conformité de 100% implique la conformité totale du transport des boues et de leur filière de traitement.

➤ Conformité de l'assainissement

	Indicateur	2020	2021	2022
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Oui	Oui	/
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Oui	Oui	/
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Oui	Oui	/
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	98%	98%	96%

Les informations concernant ces trois indicateurs sont communiquées par la Police de l'Eau dans son rapport relatif à la conformité.

En 2022, il y a eu 2 déversements.

➤ Focus : La conformité des équipements d'épuration [P204.3]

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU. Cet indicateur résulte des conformités de chaque station de traitement des eaux usées (STEU) du service, pondérées par la charge entrante en DBO5 (moyenne annuelle). La conformité de chacune des STEU est établie par les services de l'Etat et est adressée à l'exploitant en vertu de l'article 22 de l'arrêté du 21 juillet 2015.

➤ **Focus : La conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU [P205.3]**

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'un service, au regard des dispositions réglementaires issues de la Directive européenne ERU. Il est à établir par la Police de l'eau, qui doit l'adresser à l'exploitant en vertu de l'article 22 de l'arrêté du 21 juillet 2015. La valeur de cet indicateur n'a pas été communiquée à Veolia à la date d'établissement du présent rapport.

L'évaluation est réalisée en écartant les bilans non conformes correspondant à un débit arrivant en entrée de la station au-delà du débit de référence caractéristique de la station et les bilans en situations inhabituelles (opérations de maintenance programmées, circonstances exceptionnelles telles que catastrophes naturelles, inondations...). Il s'agit donc d'une évaluation de la conformité locale (et non d'une évaluation de la conformité nationale/européenne).

Les indices suivants mesurent la conformité par rapport à la réglementation (arrêté préfectoral local ou arrêté du 21 juillet 2015 à défaut).

Conformité réglementaire des rejets	à l'arrêté préfectoral
	100,00
Kerdour	100,00

N.B. : Pour établir la performance globale, dans le cas de plusieurs usines de dépollution, le taux de chaque usine est pondéré par la charge en DBO5 arrivant sur le système de traitement.

➤ **Focus : La conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel [P254.3]**

Cet indicateur, qui concerne uniquement les usines d'épuration de plus de 2000 EH, correspond au nombre de bilans conformes aux objectifs de rejet spécifiés par l'arrêté préfectoral ou, par défaut, selon les règles d'évaluation de la conformité identifiées avec la Police de l'Eau, rapporté au nombre total de bilans réalisés sur 24 heures. Pour calculer cet indicateur, les bilans non conformes correspondant à un débit entrant dans la station au-delà du débit de référence caractéristique de la station et les bilans en situations inhabituelles (opérations de maintenance programmées, circonstances exceptionnelles telles que catastrophes naturelles, inondations...) sont écartés, selon la réglementation en vigueur.

Conformité des performances des équipements d'épuration	2018	2019	2020	2021	2022
Performance globale du service (%)	100	93	98	98	96
Kerdour	100	93	98	98	96

Pour établir la performance globale, dans le cas de plusieurs usines de dépollution, le taux de chaque usine est pondéré par la charge en DBO5 arrivant sur le système de traitement.

Il s'agit d'un calcul du nb de bilans conformes en CNF / nb total de bilans en CNF

Conformité des performances des équipements d'épuration	2018	2019	2020	2021	2022
Performance globale du service (%)	100	93	98	98	98
Bilans en CNF	44	42	45	48	48
Bilans en CNF et non-conformité	0	3	1	1	2

Paramètre des dépassements:

2019: 3 analyses bactériologie (lié à l'encrassement des lampes UV)

2020: 1 analyse bactériologique (lié à l'encrassement des lampes UV)

2021: 1 analyse bactériologique (lié à l'encrassement des lampes UV)

2022 : 2 analyses bactériologiques (lié à l'encrassement des lampes UV)

A partir de 2019, cette conformité est évaluée en retenant les nouvelles règles incluses dans les outils mis à disposition par le Ministère (prise en compte des débits à hauteur du débit de référence en entrée et sortie, prise en compte du débit entrant en station pour définir si la station est en ou hors condition normale de fonctionnement, prise en compte du débit de référence mentionné dans l'acte administratif (arrêté préfectoral local)). Cette évaluation reste fournie à titre indicatif. Seule l'évaluation transmise par le Service de Police de l'Eau en mars a une valeur officielle.

➤ **Gestion patrimoniale du réseau**

	Indicateur	2020	2021	2022
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	26 /120	26 /120	37 /120

Cet indicateur permet de suivre l'évolution de la politique de gestion patrimoniale du réseau. Sa valeur est comprise entre 0 et 120.

La valeur de 37/120 indique une très mauvaise connaissance du réseau. L'amélioration de cet indice impliquerait de connaître les matériaux, les diamètres ainsi que les dates de pose des conduites pour au moins 50% du linéaire. Notons que des points sont affectés pour la partie, C, mais ne peuvent être attribués du fait que le seuil de 40 points n'est pas atteint pour les parties A+B.

	Indicateur	2020	2021	2022
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	/	/	/

Cet indicateur complète l'information sur la gestion du patrimoine et permet de suivre l'évolution du plan de renouvellement.

Il est également à relier à l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale (P103.2), pour appréhender de manière plus transversale le bilan de la gestion patrimoniale du réseau.

L'indicateur est calculé ainsi :

$$\frac{\text{Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années } N - 4 \text{ à } N}{5 \times \text{linéaire de réseau au 31 décembre de l'année } N} \times 100$$

2.5 Le prix du service public de l'assainissement

➤ LA FACTURE 120 M³

L'évolution du prix du service de l'eau (redevances comprises, mais hors assainissement) par m³ **[D202.0]** pour 120 m³, au tarif en vigueur au 1^{er} janvier de l'année de présentation du rapport, est la suivante :

Facture type eau potable		01/01/2021		01/01/2022		01/01/2023		Evol 22/23
		Prix unitaire	Montant	Prix unitaire	Montant	Prix unitaire	Montant	
Part Délégataire	Part fixe (€ HT)	17,62	189,58	18,18	195,54	19,16	206,24	+5,4%
	Part variable (€ HT/m³)	1,433		1,478		1,559		
Part Collectivité	Part fixe (€ HT)	24,72	135,12	24,72	135,12	24,72	135,12	-
	Part variable (€ HT/m³)	0,92		0,92		0,92		
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte (€HT/m³)	0,15	18,00	0,16	19,20	0,16	19,20	
Total HT		342,70		349,86		360,56		+3,1%
TVA (10 %)		34,27		34,98		36,06		
Total TTC		376,97		384,84		396,62		
Prix TTC au m³		3,14		3,21		3,31		

La part revenant au délégataire est fixée dans le contrat. Elle évolue selon une formule de révision fixée dans le contrat d'affermage, qui s'appuie sur la valeur de divers indices réglementaires. Elle correspond à sa rémunération pour l'exploitation.

La part de la collectivité évolue selon les délibérations du conseil communautaire. Elle est destinée à financer les investissements pour l'amélioration du patrimoine du service.

La part revenant à l'agence de l'eau évolue selon les délibérations de son conseil d'administration pour ce qui est des montants de référence.

➤ **Décomposition et évolution du prix de l'eau**

En application du contrat de concession, le concessionnaire est chargé du recouvrement des factures d'eau. Il assure ensuite le reversement à la collectivité, à l'agence de l'eau et à l'exploitant du service d'assainissement (le cas échéant) des parts qui leur reviennent.

La TVA s'applique au taux de 5,5% sur l'ensemble des éléments de la facture.

Pour une facture de 120 m³ en 2023, la répartition se présente comme suit :

	2023
Part Concessionnaire	206,24
Part Collectivité	135,12
Redevances	19,20
TVA	36,06
Facture totale	396,62

La part délégataire représente 52% de la facture totale, et la part collectivité 34 %.

La réglementation impose que le montant de la part fixe totale (part fixe collectivité + part fixe délégataire) ne dépasse pas 40 % de la facture totale hors taxes et redevances. Dans le cas de la commune, la part fixe représente 12,9 % de la facture totale hors taxes et redevances, soit inférieure au seuil imposé par la loi.

Une délibération de la communauté de commune en date du 13 décembre 2022 instaure la part fixe à 25,00 € HT pour les 16 communes concernées par la compétence.

3 PERIMETRE : SAINT SEGAL délégation SAUR fin de contrat 31 décembre 2021, avenant pour prolongation fin au 31 décembre 2024

Les effluents de la commune de Saint Ségat sont traités dans la station d'épuration de Pont de Buis.

3.1 Les faits marquants de l'année 2022

Poste de relèvement de Ty Douar :

Le prestataire rencontre un problème récurrent de bouchage de pompe qui est lié aux lingettes qui sont jetées dans les toilettes.

Il serait intéressant d'informer les usagers, par le biais du bulletin municipal de jeter les lingettes dans les poubelles et non dans les toilettes.

Pas de travaux d'identifiés au cours de l'année 2022.

3.2 Les propositions d'amélioration

➤ **Télegestion des installations - arrêt du RTC et du GSM data**

Depuis près de 30 ans la télégestion dans le domaine de l'eau a utilisé principalement le Réseau Téléphonique Commuté (RTC), qui est le réseau historique des téléphones fixes, et le GSM Data (service de transmissions de données qui fonctionne sur le réseau mobile 2G). Ces technologies sont aujourd'hui amenées à disparaître au profit des communications numériques IP.

Cette transformation va être progressive avec des échéanciers imposés par les annonces d'arrêt de service des opérateurs téléphoniques.

Dès la fin de l'année 2018 certains services ne seront plus opérationnels chez Orange. Puis l'ensemble des services des opérateurs téléphoniques cesseront d'ici à 2023 ou 2024 sur la totalité des installations.

Une présentation en annexe du RAD vous informe de ces changements qui impactent votre service d'eau ou d'assainissement, afin d'anticiper l'adaptation des systèmes de télégestion.

SITE	LIASON	Nouveau matériel	Modification nécessaire	Prévu au renouvellement
PR de Ty Douar Cne ST SEGAL	Sofrel S530 GSM	Reparamétrage du poste en GPRS	2018	2021

➤ Poste de relèvement de Ty Douar

Prévoir la mise en place d'une clôture pour sécuriser le site et d'un débitmètre électromagnétique afin de comptabiliser les rejets vers PONT DE BUIS

➤ Sur le réseau :

Afin de faciliter les interventions sur le réseau lors de curage préventif ou curatif, Il est nécessaire de mettre à niveau les tampons d'égouts qui sont sous l'enrobé dans le bourg.

3.6 Les indicateurs 2022

➤ Nombre d'abonnés et volumes transitant

	2020	2021	2022
Nombre d'abonnés	192	210	
Assiette de redevance (m ³ /an)	13 215	14 142	
Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte eaux usées, unitaire ou séparatif		525	520

➤ Éléments financiers

	Indicateur	2020	2021	2022
D204.0	Prix TTC du service pour 120 m ³ (en €/m ³)	2,14	2,19	2,2
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m ³)	0,0003	0	0,00047
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,53%	2,69%	2,89%
P258.1	Taux de réclamations (u/1 000 abonnés)	0	0	0

Le montant des abandons de créances, exprimé en euro par m³, représente le montant des abandons de créances voté par le conseil municipal au cours de l'année ou réalisé par le délégataire, ainsi que les versements effectués par la commune au profit d'un fond créé en application de l'article L. 261-4 du code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement par exemple), ramené au volume facturé sur l'année.

Il représente la part de la solidarité aux abonnés les plus démunis dans le prix du service.

➤ Réseau

	Indicateur	2020	2021	2022
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0	0
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100	100	100

L'indicateur P201.1 permet d'évaluer le rapport entre le nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service.

Ici il n'est pas calculable, par manque d'informations sur le nombre d'abonnés potentiels de la zone relevant de l'assainissement collectif. Ce nombre est déterminé à partir du document de zonage d'assainissement collectif (réalisé après enquête publique).

➤ Conformité de l'assainissement

	Indicateur	2020	2021	2022
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Oui	Oui	Oui
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Non concerné	Non concerné	Non concerné
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Non concerné	Non concerné	Non concerné
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	Non concerné	Non concerné	Non concerné

Les informations concernant ces trois indicateurs sont communiquées par la Police de l'Eau dans son rapport relatif à la conformité.

➤ **Gestion patrimoniale du réseau**

	Indicateur	2020	2021	2022
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées		75 / 120	75 / 120

Cet indicateur permet de suivre l'évolution de la politique de gestion patrimoniale du réseau. Sa valeur est comprise entre 0 et 120.

La valeur de 75/120 indique une connaissance moyenne du réseau.

	Indicateur	2020	2021	2022
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	/	/	/

Cet indicateur complète l'information sur la gestion du patrimoine et permet de suivre l'évolution du plan de renouvellement.

Il est également à relier à l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale (P103.2), pour appréhender de manière plus transversale le bilan de la gestion patrimoniale du réseau.

L'indicateur est calculé ainsi :

$$\frac{\text{Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années } N - 4 \text{ à } N}{5 \times \text{linéaire de réseau au 31 décembre de l'année } N} \times 100$$

3.7 Le prix du service public de l'assainissement

➤ LA FACTURE 120 M³

L'évolution du prix du service de l'eau (redevances comprises, mais hors assainissement) par m³ **[D202.0]** pour 120 m³, au tarif en vigueur au 1^{er} janvier de l'année de présentation du rapport, est la suivante :

Facture type eau potable		01/01/2021		01/01/2022		01/01/2023		Evol 22/23
		Prix unitaire	Montant	Prix unitaire	Montant	Prix unitaire	Montant	
Part Délégataire	Part fixe (€ HT)	33,83	85.93	_____		_____		
	Part variable (€ HT/m³)	0,4342						
Part Collectivité	Part fixe (€ HT)	24,71	135,11	_____		_____		
	Part variable (€ HT/m³)	0,92						
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte (€HT/m³)	0,15	18,00					
Total HT		239,04						
TVA (10 %)		23,90						
Total TTC		262,94						
Prix TTC au m³		2,19						

La part revenant au délégataire est fixée dans le contrat. Elle évolue selon une formule de révision fixée dans le contrat d'affermage, qui s'appuie sur la valeur de divers indices réglementaires. Elle correspond à sa rémunération pour l'exploitation.

La part de la collectivité évolue selon les délibérations du conseil communautaire. Elle est destinée à financer les investissements pour l'amélioration du patrimoine du service.

La part revenant à l'agence de l'eau évolue selon les délibérations de son conseil d'administration pour ce qui est des montants de référence.

2 DONNEES FINANCIERES DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

4.1 Etat de la dette du service

Aucun nouvel emprunt n'a été mobilisé en 2022.

2022

<i>Encours de la dette</i>	4 691 514,35 €
----------------------------	----------------

Au 31 décembre 2022, l'encours de la dette du budget assainissement collectif s'établit à 4 691 514,35 €.

En rapportant l'encours de la dette du budget annexe de l'eau potable au 31 décembre 2021 à l'épargne brute dégagée au compte administratif, la capacité de désendettement s'établit à 5,78 ans fin 2022.

2022

<i>Capacité de désendettement</i>	5,78
-----------------------------------	------

Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service assainissement.

La capacité d'autofinancement correspond à la part des recettes de fonctionnement qui, après paiement des dépenses de gestion et de la charge des emprunts, peut être affectée au financement des investissements de l'exercice.

2022

<i>Recettes courantes de fonctionnement</i>	1 143 779,19 €
<i>Dépenses courantes de gestion</i>	162 572,35 €
<i>Epargne de gestion</i>	981 206,84 €
<i>Intérêts</i>	169 967,75 €
<i>Charges exceptionnelles</i>	- €
<i>Produits exceptionnels</i>	- €
<i>Epargne brute</i>	811 239,09 €

Remboursement de capital

372 409,43 €

Epargne nette

438 829,66 €

La capacité d'autofinancement nette correspond à la part des recettes de fonctionnement qui, après paiement des dépenses de gestion et de la charge des emprunts, peut être affectée au financement des investissements de l'exercice.

4.2 Les amortissements

Exercice 2022

Amortissement de biens

865 311,79 €

L'amortissement est une technique comptable qui permet la prise en compte de la dépréciation irréversible d'un bien résultant de l'usage, du temps et d'évolutions techniques.

4.3 Montant financier des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire

Projets	Montant des travaux € TTC	Subventions
Renouvellement d'un filtre à sable défectueux à la station d'épuration de Lannédern	Fonds de renouvellement	

4.4 Projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projets	Montant prévisionnel € TTC
Renouvellement conduite et branchements Rue de l'avenir et Rue Traverse à PLEYBEN	160 000 €
Renouvellement conduite et branchements Rue Marcelin Milin à CHATEAULIN	200 000 €

4.5 Programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours de l'exercice

La collectivité n'a pas mis en place de plan pluriannuel d'investissement.

3 SYNTHÈSE DES INDICATEURS ET CHIFFRES CLEFS DU SERVICE EAU POTABLE

5.1 La vie des contrats

	CCPCP	CHATEAULIN	ST SEGAL
Délégataires	SAUR	VEOLIA	SAUR
Échéance du contrat	45 657,00	31/12/2024	31/12/2024
Avenants du contrat	10/01/2020 29/12/2020	11/03/2022	01/01/2012
Nombre de communes gérées	14	1	1

5.2 Les données du service

	CCPCP	CHATEAULIN	ST SEGAL	TOTAL 2022
Nr branchements	4 384	1601	208	6 193
Nb abonnés	4 384	2717	208	7 309
Nb habitant desservis	10 098	5150	520	15 768
Longueur de réseau	112,07	45	4,67	162
Densité linéaire d'abonnés	39,12	60,38	44,54	45,19

5.3 Les volumes

	CCPCP	CHATEAULIN	ST SEGAL	TOTAL 2022
Volume collecté		618 229	nc	
Volume traité	313 166	641 618	nc	
Volume facturé	298 386	400 892	14507	713 785
Consommation moyenne par abonné	68,06	147,55	69,75	97,66

5.4 Conformité du traitement

	Conformité performance épuratoire	Conformités des équipements
Lagunes de Rouistan Cne DINEAULT	100%	
STEP - Cne de LE CLOITRE-PLEYBEN	100%	
STEP Cne PLEYBEN	100%	
STEP CNE PLOEVEN	100%	
STEP Gamgorel - PLONEVEZ PORZAY	100%	
STEP Kerlaeron CNE PLOMODIERN	100%	
STEP Kerrec Cne CAST	100%	
STEP Le Guern CNE GOUZEC	100%	
Rhizostep Ar Vourc'h Cne SAINT NIC	0	
Lagune Cne LENNON	Pas de données	
Lagune Cne LANNEDERN		
Rhizostep de Trezmalaouen Cne PLONEVEZ PORZAY	Pas de données	
STEP de LOTHEY - Zone de Ty Hemon	Pas de données	
STEP Kerdour de Châteaulin	100%	
SAINT SEGAL		

5.5 Indicateur de performance

	CCPCP	CHATEAULIN	ST SEGAL	TOTAL 2022
Nombre autorisation de déversement	0,00	0	0	0,00
Quantité de boues issus des ouvrages d'épuration	99,88	185	0	284,88
Taux de Boues issus des ouvrages d'épuration	1,00	100%	0	2,00
Taux de desserte	100,00	100,00	100,00	300,00
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale de collecte des eaux usées	23,00	37	75	135,00

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

30,00

31,2

61,20

Taux de réclamation

0,00

0

0,00

Longueur cumulée de canalisation renouvelée

1,06

0

1,06

Taux de renouvellement des réseaux de collecte

0,19

0

0

0,19

Nombre de point de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau

1,78

0

1,78

Taux de débordement des effluents dans les locaux de usagers

0,00

0

0

0,00

Nombre de point noir du réseau nécessitant des interventions de curage par 100 km

0

0

0,00

5.6 Les tarifs au 1^{er} janvier 2023

	CCPCP	CHATEAULIN	ST SEGAL	MOYENNE 2022
Abonnement délégataire	43,43	19,16	37,60	33,40
Abonnement collectivité	25,00	24,72	25,00	24,91
Consommation délégataire		1,56	0,48	1,09
Consommation délégataire 1 à 40 m3	1,22			
Consommation délégataire 41 à 120 m3	1,84			1,84
Consommation collectivité	1,10	0,92	1,10	1,04
Modernisation du réseau	0,16	0,16	0,16	0,16

5.7 La facture type pour 120 m³ et prix moyen

	CCPCP	CHATEAULIN	ST SEGAL	MOYENNE 2022
Part fixe délégataire	43,43	19,16	37,60	33,40
Part fixe collectivité	25,00	24,72	25,72	26,72
<u>Part fixe annuelle</u>	<u>68,43</u>	<u>43,88</u>	<u>63,32</u>	<u>60,12</u>
Part variable délégataire	196,47	187,08	57,90	130,54
Part variable collectivité	132,00	110,40	132,00	124,80
<u>Part variable annuelle</u>	<u>328,47</u>	<u>297,48</u>	<u>189,90</u>	<u>255,34</u>
Part Modernisation	19,20	19,20	19,20	19,20
<u>TOTAL facture HT</u>	<u>416,10</u>	<u>360,56</u>	<u>272,42</u>	<u>334,65</u>
TVA (10%)	41,61	36,06	27,24	33,47
<u>TOTAL TTC</u>	<u>457,71</u>	<u>396,62</u>	<u>299,66</u>	<u>368,12</u>
Prix moyen TTC pour 120 m3	3,81	3,31	2,50	3,07

5.8 Indicateurs financiers

	CCPCP	CHATEAULIN	ST SEGAL	MOYENNE 2022
Somme des abandons de créances (6542)	0,00	0	6,75	6,75
Montant des actions de solidarités	0,00	0	0	0,00
Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises en N-1	21 548,63	0	1049,69	22 598,32
Taux d'impayé sur les factures d'eau	2,05	0	2,89	4,94

5.9 Les CARES

	CCPCP	CHATEAULIN	ST SEGAL	MOYENNE 2022
Chiffre d'affaire	1 053 109,00 €	873 687,00 €	36 276,00 €	1 963 072,00
	- 108 000,00			
RESULTAT NET AVANT IMPOT	€	136 185,00 €	4 300,00 €	32 485,00

5.10 INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

	CCPCP	CHATEAULIN	ST SEGAL	MOYENNE 2022
Nombre de désobstructions sur réseau	7,00	11	1	19
Longueur de canalisation hydrocurée	4 623	8057	323	13 003
Longueur canalisation inspectée par caméra	0	0	0	0

6 NOTE D'INFORMATION AGENCE DE L'EAU



Édition mars 2023
 CHIFFRES 2022

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

La pte moyen de l'eau en Loire-Bretagne est de 4,37 euros TTC par m³ (Sispea - données agrégées disponibles - 2019).

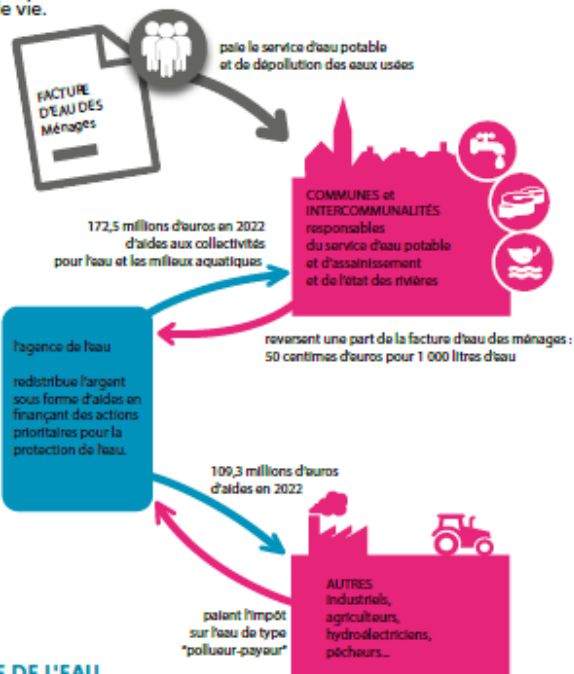
www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_videom.pdf

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.131, impose à la ou le maire ou à la ou la président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La ou le maire ou la ou la président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpq/vos-questions>

Ed. mars 2023

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

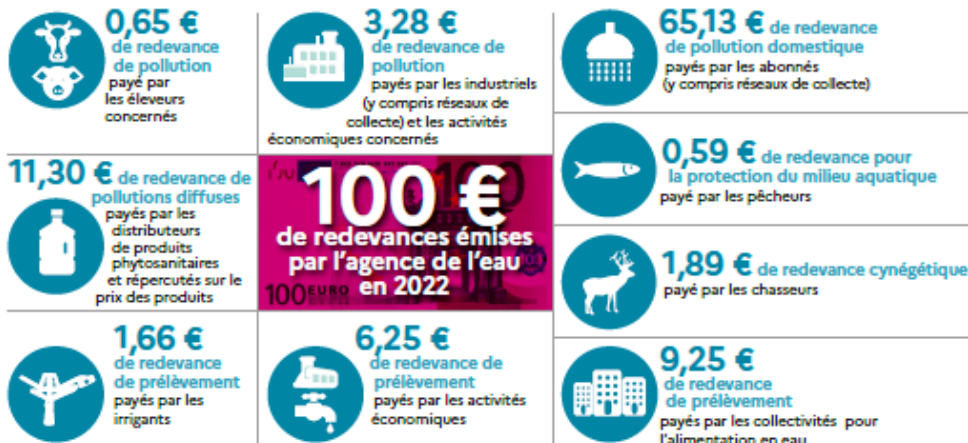
1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à près de 374 millions d'euros dont plus de 243 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?
 (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne

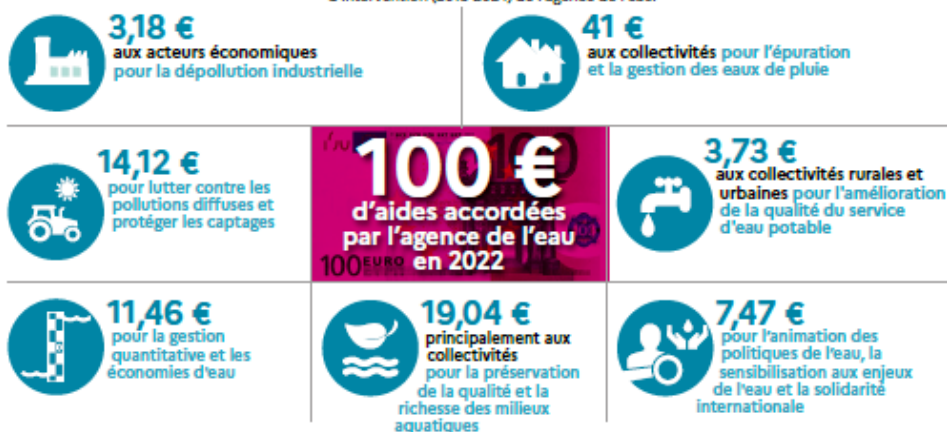


À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2022) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2022 est la quatrième année du 1^{er} programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



En 2022, près de 107 millions d'euros d'aides, soit 40 % des aides de l'agence de l'eau Loire-bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2022...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 40 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est consacré au changement climatique en 2022 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 100 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de près de 270 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Le 3 mars 2022, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.



<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr>

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 336 communautés de communes, près de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Délégation Armorique
Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Keraiz - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne (siège)
9 avenue Buffon - CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence.eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire
9 avenue Buffon - CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan
→ Site de Nantes (dép. 44 • 49 • 85)
1 rue Eugène Varlin - CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
→ Site de Mans (dép. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17 rue Jean Grémillon - CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18
mlo-mans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin
7 rue de la Goulotte - CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont
19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud - CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 17 07 10
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Suivez l'actualité    

de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : agence.eau-loire-bretagne.fr
& aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr



Retrouvez toutes les ressources sur le site

<https://www.lesagencesdeleau.fr/comprendre-apprendre-agir-pour-leau>

Nouveaux podcasts

→ bit.ly/Podcasts-Eau

